# Témoignage 1 Retour d'expérience du CAARUD de La Réunion

Auteur

## **Bruno Prevost**

▶ Infirmier Diplômé d'État (IDE) - CAARUD Réseau Oté!

L'auteur déclare l'absence de tout lien d'intérêt.

# Témoignage

M. Bruno Prévost est IDE au CAARUD régional depuis 2018 et faisait partie de l'équipe mobile dans le nord de l'île entre 2018 et 2021.

Les informations rapportées ci-dessous sont issues de témoignages d'usagers recueillis entre septembre 2018 et mars 2021 lors d'interventions mises en place dans les centres urbains de deux communes de La Réunion, principalement dans des « lieux de premier accueil » fréquentés par des personnes en situation de précarité ou lors d'actions de rue.

Depuis mon arrivée au sein de l'équipe du CAARUD régional (2018), j'ai pu observer la consommation de « chimique » au sein même des « lieux de premier accueil ».

Diverses appellations sont données par les consommateurs : « chimique », « tabac chimique », « chaman », « mangrove », etc.

Le produit dont j'ai pu observer la consommation n'est pas du cannabis traditionnel tel que je le connais, ni de la « skunk »<sup>2</sup>. Ce produit se présente sous forme de poudre - et plus récemment sous forme de pate - ou directement mélangé à du tabac à rouler. Il n'a pas d'odeur particulière, n'est pas identifiable visuellement, et n'est pas détectable par les tests habituels. Cette caractéristique bien connue des usagers ressort comme un « avantage » de ce produit dans les témoignages recueillis.

L'origine du produit est peu connue des usagers et revendeurs. Certains sont persuadés que le produit est extrait d'une plante utilisée de façon traditionnelle à Mayotte (peut être issue de la mangrove mahoraise³), d'autres que c'est une poudre importée de Chine (ce qu'elle est vraisemblablement), d'autres encore que c'est une préparation issue de manipulation entre différents produits « chimiques ». Des dessins et explications nous ont été fournis par les personnes rencontrées, il y est question de solvant, d'alcool à bruler, de strychnine (un des principes actifs des rodenticides), de poudre contenue dans les néons (un de ces dessins est présenté à la suite du témoignage)... Certains témoignages étaient étayés par des détails techniques concernant les modalités de préparation : le solvant et les différentes poudres sont placés dans des coupelles (de balance en cuivre ou marmite) et placés au soleil, puis chauffés tout doucement pour permettre une dilution des produits en limitant l'évaporation, et enfin mélangés à du tabac ; la revente se fait au sachet ou au joint.

Les usagers qui consommaient ce type de produit étaient souvent jeunes (18-30 ans), fortement désocialisés, avec des parcours difficiles (prise en charge par l'aide sociale à l'enfance, migrants originaires de l'archipel des Comores, absence d'étayage familial, notion de syndrome de stress post-traumatique), marqués par un profond désespoir.

D'autres usagers, plus âgés (35-45 ans), étaient des anciens consommateurs de cannabis qui n'arrivaient pas à se procurer le produit (problématique financière et/ou faible disponibilité), et que l'accessibilité financière de la chimique séduisait.

Depuis le début de l'année 2021, une nouvelle clientèle plus jeune et moins précaire semble attirée par ce produit ; il s'agit notamment de jeunes de quartiers populaires au profil « inséré ».

L'association avec la consommation d'alcool était peu observée chez les usagers les plus jeunes, qui consommaient par contre d'autres produits tels que des médicaments détournés de leur usage (Artane®, Rivotril®), de l'ecstasy, ou encore du zamal.

Les effets observés par les usagers allaient de l'apaisement à la profonde léthargie avec parfois des crises d'épilepsie nécessitant l'appel des secours par les responsables des structures d'accueil.

Des témoignages d'hospitalisation en psychiatrie et des prises en charge par le SAMU ou le SMUR suite à des intoxications aiguës sévères nous ont été relayés par les usagers.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>L'auteur entend ici un cannabis cultivé en intérieur, avec des engrais « chimiques » et une sélection des graines favorisant la production en quantité.

<sup>3</sup> Il s'agirait d'une plante locale lante locale qui pousse dans les mangrove et servirait pour la pêche à « endormir » les poissons

De nombreux témoignages de joints de cannabis adultérés à la « chimique » nous ont été rapportés par les usagers, avec pour conséquence une soumission chimique : vols, violence subie du fait de la vulnérabilité du consommateur...

Les responsables des structures accueillant des consommateurs de « chimique » étaient embarrassés concernant la conduite à tenir vis-à-vis de cette consommation : exclusion ? avertissement ? quelle proposition d'aide et/ou de soin possible ?

En tant que membre du CAARUD, en appui pour l'accompagnement de ces consommateurs, moi et mes collègues sommes également démunis. Nous avons peu d'informations et de connaissances sur le produit (les supports de formation sur les nouveaux produits de synthèse ne correspondent pas tout à fait aux observations de terrain et aux témoignages des usagers). L'orientation pour la prise en charge des usagers est peu facile. Si certaines situations critiques ont été gérées en lien avec un des service hospitalier d'addictologie de l'île, globalement, les structures d'addictologie ont peu de solution à proposer à ces usagers.

Depuis la période de confinement en 2020 (en réponse à la crise sanitaire), les liens avec les usagers de « chimique » sont plus compliqués, la confiance a diminué. En effet au cours de cette période un hébergement temporaire a été proposé à toutes les personnes sans domicile, et des témoignages d'interpellations de consommateurs et/ou de revendeurs ayant eu lieu dans ce cadre nous ont été partagés.

## **Annexe**

Le CAARUD<sup>4</sup>, porté par l'association La Kaz Oté !, a une portée régionale Les missions des CAARUD sont définies dans l'article 3121-33-1 du cod<u>e de la santé publique</u>

# Missions du CAARUD définies dans l'article 3121-33-1 du code de la santé publique

Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues assurent :

- l'accueil collectif et individuel, l'information et le conseil personnalisé pour usagers de drogues ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux soins qui comprend :
  - l'aide à l'hygiène et l'accès aux soins de première nécessité, proposés de préférence sur place ;
  - l'orientation vers le système de soins spécialisés ou de droit commun ;
  - l'incitation au dépistage des infections transmissibles ;
- le soutien aux usagers dans l'accès aux droits, l'accès au logement et à l'insertion ou la réinsertion professionnelle ;
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections ;
- l'intervention de proximité à l'extérieur du centre, en vue d'établir un contact avec les usagers.

# Illustration de la préparation par un usager

